



DECISION ADMINISTRATIVE

N°132/2024/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :
Contrat de maintenance
SDB2 - sortie crèche PP – 38 VIF
porte piétonne sortie crèche bâtiment CCAS
avec la société KONE

Le Maire

DÉCIDE

De conclure avec la société KONE, dont le siège social est 455 promenade des Anglais - BP 3316 – 06206 NICE cedex 3, représentée par Monsieur Alex FERRUCCI, le contrat de maintenance SDB2 - sortie crèche PP – 38 VIF – pour la porte piétonne sortie Crèche sise au CCAS, pour une redevance annuelle TTC de 252,00 euros (deux cents cinquante-deux euros).

Ce contrat est conclu pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 30 avril 2025 inclus.

De signer le contrat de maintenance SDB2 - sortie crèche PP – 38 VIF - annexé à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le

10 SEPT 2024

Par délégation du Conseil Municipal,

Le Maire,



Guillaume GENET